



Municipalité rurale de Saint-Laurent
Réunion régulière
15 Juillet, 2020

PROCÈS-VERBAL

Une réunion ordinaire du conseil a eu lieu le mercredi 20 Mai 2020 dans la salle du conseil, située au 16, route commémorative des anciens combattants, St. Laurent, Manitoba.

Present: Préfète Cheryl Smith, Conseillers, Phil Mathews, Laurent Kerbrat,
Frank Bruce et Jerry Combot, et AAP Hilda Zotter.

Regrets: Conseillers Laurent Kerbrat

Rappeler à l'ordre

La préfète Cheryl Smith a ouvert la réunion à 10 h 00.

Adoption de l'ordre du jour

Res #223/2020 Bruce - Mathews
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la date d'aujourd'hui soit adopté tel
qu'amendé.

....Adopté

Res #224/2020 Mathews - Combot
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil se transforme en comité en conseil fermé

Res#225/2020 Combot - Bruce
IL EST RÉSOLU QUE ce comité se lève et que le Conseil se réunisse à nouveau.

...Adopté

Zonage et lotissements

Audiences publiques:

Res #226/2020

Mathews – Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil s'ajourne jusqu'à l'audience publique prévue.

...Adopté

Le présidente (préfete) a lu les salutations et les procédures.

10 h 55 - Demande de modification no VSTL-04-20

Cherie a fourni la preuve de l'avis et a décrit l'intention de la demande.

Gary Chartrand et Jennifer Chartrand ont présenté une demande de modification concernant la propriété située au 225, chemin Ludovic, PL 2-LA-381, dans le R.M. de Saint-Laurent, Manitoba. La proposition de demande de modification pour une variation de cour avant de 40 pieds à 4 pieds pour permettre la construction d'un garage afin de se conformer au règlement de zonage.

M. Gary Chartrand a assisté à l'audience publique et a déclaré qu'il avait été approuvé en 2016, mais qu'il n'avait jamais réussi à construire le garage. En raison de l'accord de 12 mois qui a expiré auparavant, il a fait une nouvelle demande.

Il n'y a eu aucune objection et aucune autre question n'a été soulevée.

Res # 227/2020

Bruce - Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'audience publique se termine et que le Conseil se réunisse à nouveau dans l'ordre du jour de la réunion ordinaire.

...Adopté

Questions régulières:

Res # 228/2020

Bruce - Mathews

ATTENDU QUE la demande de modification no VSTL-04-20 a été reçue des propriétaires Gary Chartrand et Jennifer Chartrand concernant la propriété située au 225, chemin Ludovic, PL 2-LA-381 dans le R.M. de Saint-Laurent, Manitoba.
ET ATTENDU QUE ladite proposition de demande de modification pour une variation de cour avant de 40 pieds à 4 pieds vise à permettre la construction d'un garage afin de se conformer au règlement de zonage.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve ladite modification.

...Adopté

Adoption du procès-verbal

Res # 229/2020 Bruce - Mathews

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de:

- Procès-verbal de la réunion spéciale - 11 juin 2020
 - Procès-verbal de la réunion ordinaire - 17 juin 2020
 - Procès-verbal de la réunion spéciale - 22 juin 2020
- être adopté par la présente.

....Adopté

Finance et comptabilité

Res # 230/2020 Combot - Mathews

IL EST RÉSOLU QUE les indemnités du Conseil pour juillet 2020 et les dépenses pour

Juin 2020 soit approuvé comme suit:

	Cheryl Smith	Phil Mathews	Frank Bruce	Laurent Kerbrat	Jerry Combot
Indemnité	1000.00	800.00	900.00	800.00	800.00
À l'heure	662.50	337.50	350.00	0.00	0.00
Conférence	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Kilométrage	75.00	114.00	58.00	0.00	0.00
Croix bleue (BC)	-392.06	-156.63	-392.06	-392.06	-392.06
BC (payé par RM)	392.06	156.63	392.06	392.06	392.06
Déduction du RPC	-71.97	-44.41	-50.31	-	-26.69

Taxe fédérale / provinciale déduite	-394.79	-29.51	-41.02	-190.84	0.00
Totaux	1270.74	1177.58	1216.67	609.16	773.31

...Adopté

Res # 231/2020 Combot - Bruce

IL EST RÉSOLU QUE les comptes créditeurs au 14 juillet 2020, rédigés sous les numéros de chèque 28904 à 28996 et totalisant 163216,96 \$, soient par la présente approuvés pour paiement.

...Adopté

Résolution 232/2020 Mathews - Bruce

ATTENDU QU'une soumission a été reçue de Lindell Electric pour installer le générateur d'électricité de secours au Centre d'aide à la vie privée au montant de 11 100,00 \$.

ATTENDU QUE les fonds de la subvention de protection civile doivent être alloués à tout ou partie de l'installation.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le devis donné par Lindell Electric au montant de 11 100,00 \$ (taxes non comprises) soit accepté.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le montant de 5 387,80 \$ soit alloué au financement de la Subvention pour la protection civile et le montant de 5 712,20 \$ soit prélevé sur la ligne budgétaire des services de protection de la MR.

...Adopté

DELEGATIONS:

11 h 15 - MEDO Golf and Country Club Ltd.

Également présents: Marcel Pelletier, gestionnaire de projet, Joe Jansen, opérateur d'équipement et Shanlee Scott, MMF (par téléconférence).

Ils demandent l'approbation de la MR pour construire une route d'accès au MEDO Golf and Country Club à partir de la réserve routière 91 Nord. Ils construisent un club-house avec restaurant et veulent assurer un accès direct car il sera ouvert toute l'année. Le diagramme et la proposition de contrat ont été fournis au conseil.

Discussion autour du calendrier, et qu'ils souhaitent commencer bientôt. Il a été noté qu'ils remplaceraient un ponceau et qu'il faudrait l'approbation de la province pour le drainage et l'aménagement des voies navigables.

Res #233/2020 Bruce – Combot

ATTENDU QUE MEDO Golf & Country Club a approché la MR avec des plans pour développer la réserve de route de la route 91N de la RM à côté de leur propriété pour permettre l'accès à leur terrain de camping et club-house prévus.

ET ATTENDU QUE le conseil RM a discuté de la proposition.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil n'ait aucune inquiétude à l'égard de cette demande, sous réserve de la construction de la route aux normes RM et en attendant l'approbation du drainage et du développement des voies navigables par la Province, le tout aux frais du MEDO Golf & Country Club.

....Adopté

Finance et comptabilité - A continue

Res #234/2020 Mathews – Bruce

ATTENDU QUE des dons de bienfaisance ont été reçus par le R.M. de Saint-Laurent à verser comme suit:

une. De Loretta Sigurdson au montant de 50,00 \$ vers le service d'incendie de Saint-Laurent.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les paiements ci-dessus.

....Adopté

WHEREAS the St. Laurent Arena needs a new sign.

WHEREAS a quote has been received from Greg Morden and Sign Meister for a new metal sign in the amount of \$1,590.00 for the sign and \$950.00 for installation (total \$2,540.00 not including taxes).

THEREFORE BE IT RESOLVED THAT council approves the format of the sign and approves the quote as given above.

...Adopté

Rapports des comités:

AAP (Hilda Zotter)

- Préparer les factures fiscales pour 2020 à sortir fin juillet.

CMU ET AAAP (Paul Belair).

- Aucun

ADE (Guy Dumont)

- Aucun

Travaux publics (Dean Appleyard)

- Occupé à travailler avec l'équipe verte
- L'équipe verte nettoie la plage, s'occupe des carpes mortes
- L'équipe verte travaillera avec Frank Bruce pour installer des briques au Welcome Center
- Les arbres morts enlevés et nettoyés au centre d'accueil
- Démarrage lent du gravier
- Le contrôle de la poussière se fera après le gravage
- Nettoyage du bâtiment patrimonial
- Aucun signe de stationnement mis en place

Pompiers (Roger Leclerc)

- Aucun

Commission des loisirs (Tammy Hiebert)

- Occupé à travailler sur les cours de natation pour la semaine prochaine, travaillant également sur la célébration du 150 du Manitoba qui aura lieu le vendredi 24 juillet 2020, l'équipe verte aidera à assurer la distance sociale de la propriété.

Conseiller Phil Mathews

- En examinant diverses citations pour les pneus de camion de pompiers, travaillera avec le service d'incendie.
- Participation à la réunion de l'Édifice du patrimoine
- A assisté à la réunion Handivan et tous les articles ont été déposés

Conseiller Jerry Combot

- Création des systèmes de déchets pour chiens
- A aidé Guy à l'ALC à résoudre le problème de climatisation
- Installation d'un arrêt de porte au nouveau bâtiment des travaux publics

Conseiller Frank Bruce

- - Approché l'entreprise de concassage, discuté des différentes options pour le futur gravier
- - Participation à la réunion de l'Édifice du patrimoine

Conseiller Laurent Kerbrat

- Aucun

Préfète Cheryl Smith

- - Rencontre avec le CAO sur des dossiers de bureau
- - Participation à la réunion du Comité des transports le 19 juin
- - Participation à une réunion concernant le dossier CPAC / les affaires RM
- - Rencontre avec CancerCare Manitoba et IERHA
- - Participation à la réunion spéciale tenue le 22 juin
- - Réunion de téléconférence de l'équipe Microsoft CPAC
- - Réunion du personnel - pour passer en revue les mises à jour sur les fichiers

Rapport aux médias (Préfète)

- Aucun

Zonage et lotissements - continue

Questions régulières:

Res #236/2020

Mathews – Combot

ATTENDU QUE la MR a reçu la demande de lotissement 4178-20-7932, PT. Lots 1 - 3 Règlement d'Oak Point Waddell et coll.

ET ATTENDU QUE l'intention est de subdiviser une propriété de +/- 79,2 acres pour permettre l'aménagement futur.

ET ATTENDU QUE le conseil a examiné la demande et toutes les recommandations formulées dans la demande.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de lotissement telle que présentée en tenant compte des risques d'inondation, des empiètements de bâtiments, de la rétention de la zone riveraine et du retrait du lac Manitoba aux conditions suivantes:

- 1) Les impôts sur le terrain à subdiviser, pour l'année en cours plus les éventuels arriérés, ont été payés;
- 2) Le propriétaire / demandeur a entrepris une (1) des options suivantes concernant le bâtiment accessoire (garage) empiétant situé sur le lot proposé 2:
 - a) a) a conclu une entente d'empiètement avec la municipalité (les frais de rédaction et de dépôt étant à la charge du propriétaire ou du demandeur) pour permettre au bâtiment accessoire (garage) d'empiéter sur la voie publique municipale. Si le propriétaire / demandeur décide de conclure un accord d'empiètement, une dérogation pour le bâtiment accessoire est nécessaire pour faire varier l'exigence de la cour avant du minimum de 25 pi à 0 pi; ou
 - b) Retirer le bâtiment accessoire (garage) du lot proposé 2.
- 3) Le propriétaire / demandeur a entrepris l'une (1) des options suivantes concernant l'autre bâtiment accessoire (remise) empiétant situé sur le lot proposé 2:
 - a) Déplacement du bâtiment accessoire (remise) dans le lot proposé 2 conformément à la masse les exigences (p. ex. cour arrière minimale) conformément au règlement de zonage de la MR de Saint-Laurent; ou
 - b) Retirer le bâtiment accessoire (remise) du lot proposé 2; ou

- c) A conclu un accord d'empiètement avec les propriétaires fonciers concernés. Si le propriétaire / demandeur décide de conclure un accord d'empiètement, une dérogation pour le bâtiment accessoire est nécessaire pour faire varier l'exigence de la cour arrière du minimum de 10 pi à 0 pi.
- 4) Le propriétaire / demandeur (à ses propres frais de rédaction et de dépôt) conclut un accord de développement avec la municipalité pour couvrir les questions, y compris, mais sans s'y limiter, ci-dessous:
 - a) Toutes les structures permanentes doivent être protégées contre les inondations.
 - b) Le demandeur doit être informé que cet emplacement peut être sujet à l'instabilité et / ou à l'érosion du remblai du rivage.
 - c) Le propriétaire / demandeur consacre une réserve publique de 99 pieds dont le titre est émis au nom de la municipalité pour permettre l'accès public à l'eau.
 - d) Le propriétaire / demandeur a enlevé la barrière de l'emprise routière municipale comme demandé par le Western Interlake Planning District.

...Adopté

Res #237/2020

Mathews – Combot

ATTENDU QUE la MR a reçu la demande de lotissement 4178-20-7924, PT. RL 4 Paroisse de Saint-Laurent; Denise Allard et Paul Allard.

ET ATTENDU QUE l'intention est de subdiviser une ferme de 5 acres d'une exploitation de +/- 19,5 acres. Le résidu doit être consolidé avec la propriété au sud (rouleau 5900) pour créer une parcelle de +/- 62,2 acres.

ET ATTENDU QUE le conseil a examiné la demande et toutes les recommandations formulées dans la demande.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de lotissement telle que présentée avec les conditions suivantes:

TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

1. Les impôts sur le terrain à subdiviser, pour l'année en cours plus les éventuels arriérés, ont été payés;
2. le propriétaire / demandeur obtient un écart pour faire varier la largeur du site du lot proposé d'un minimum de 200 pi à ± 165 pi.
3. Le propriétaire / demandeur a choisi l'une (1) des options suivantes:
 - a) a déplacé les trois bâtiments accessoires (deux hangars et un conteneur d'expédition) dans le lot proposé conformément aux exigences en matière de volume (p. ex. cour latérale minimale) conformément au règlement de zonage de la MR de Saint-Laurent; ou

b) Suppression des trois bâtiments accessoires du lot proposé et des propriétés voisines sur lesquelles ils empiètent; ou

c) A conclu un accord d'empiètement avec les propriétaires fonciers concernés. Si le demandeur décide de conclure une entente d'empiètement, des dérogations pour les trois bâtiments accessoires seront nécessaires pour faire varier l'exigence de la cour latérale du minimum de 25 pi à 0 pi.

...Adopté

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Retrait de Geo Tube

- Le Conseil a examiné la lettre d'Infrastructure Manitoba concernant le retrait des géotubes.

Pompiers

- Réparation de camions Dodge - déposé

Affaires nouvelles et inachevées

Res #238/2020 Mathews – Combot

ATTENDU QUE la MR a reçu une lettre du Centre de construction Home Hardware de Saint-Laurent concernant la réduction de vitesse sur la route provinciale 415.

ET ATTENDU QUE ladite demande demande à la MR d'envisager la réduction de la limite de vitesse à 60 km / heure sur une partie de la route venant de l'autoroute 6 et allant vers l'autoroute 6.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil soit en faveur de la réduction de la vitesse et que l'administration communique par écrit avec Infrastructure Manitoba et demande une réduction de la vitesse, car c'est leur compétence.

...Adopté

Res #239/2020 Combot – Mathews

ATTENDU QUE la Fédération des Métis du Manitoba parraine un feu d'artifice à divers endroits du Manitoba à 22 h 45. le 15 juillet 2020, et a demandé au MR de coordonner l'événement.

ATTENDU QUE les feux d'artifice sont de petits feux d'artifice destinés aux consommateurs ne nécessitant pas d'audience publique en vertu du règlement sur les événements spéciaux du MR, et qu'ils n'exigent pas non plus un pyrotechnicien autorisé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le feu d'artifice se déroule, le CAO en informant l'assureur de la MR.

...Adopté

Res #240/2020 Mathews – Combot

ATTENDU QUE l'exécutif de l'AMM 2020 et les directeurs d'Interlake demandent une rencontre avec le MR le jeudi 6 août 2020 dans la salle du conseil.

ET ATTENDU QUE le but de cette réunion est de permettre au conseil de la RM de discuter des enjeux qui touchent spécifiquement notre municipalité.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve ladite réunion.

...Adopté

Res #241/2020 Combot - Mathews

ATTENDU QUE la RM a étudié différentes options pour que les contribuables puissent payer leurs impôts en ligne.

ET ATTENDU QU'il existe un fournisseur de services tiers qui propose des méthodes de paiement supplémentaires, y compris les cartes de crédit. Le fournisseur qui propose la méthode de crédit en ce moment est www.plastiq.com, ils facturent des frais de service de 2,5% pour la carte de crédit, 1% pour le débit. L'utilisation de ce fournisseur de services tiers est gratuite pour le RM.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve le fournisseur de services tiers ci-dessus pour offrir aux contribuables plus d'options lorsqu'ils effectuent leurs paiements de taxes.

...Adopté

Res #242/2020 Mathews – Combot

ATTENDU QUE le programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Saint-Laurent a demandé que des cartes-cadeaux d'une valeur de 10 000 \$ soient acceptées par le MR du Fonds pour l'accès à la bonne nourriture des Centres alimentaires communautaires du Canada (CFCC).

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le don en argent du CFCC pour les cartes-cadeaux soit accepté par la M.R.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Saint-Laurent fournisse un rapport complet sur la distribution des cartes-cadeaux.

...Adopté

Correspondance / informations / procès-verbaux d'autres personnes

Correspondance / information:

- Ministre des relations municipales concernant le projet de loi 48
- Ministre des Sports, Bourse du patrimoine culturel
- AMBM - Renforcer la capacité de prestation de services municipaux en français
- Rapport annuel MMSM 2019
- Faits saillants de la réunion de la Division scolaire Prairie Rose - 15 juin 2020
- Faits saillants de la réunion de la Division scolaire Prairie Rose - 29 juin 2020
- Conseil des ressources pour les aînés de Saint-Laurent - Transport pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans la MR de Saint-Laurent

Procès-verbal

- District de conservation du bassin hydrographique d'Interlake Ouest - 21 mai 2020
- Western Interlake Planning District - 16 juin 2020

Comité en conseil fermé

Res#243/2020 Combot - Mathews
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil se transforme en comité en conseil fermé
... Adopté

Res#244/2020 Combot - Mathews
IL EST RÉSOLU QUE ce comité se lève et que le Conseil se réunisse à nouveau.

... Adopté

Ajourner

Res #245/2020 Mathews - Combot
IL EST RÉSOLU QUE cette réunion s'ajourne maintenant à 12:53 hr

.....Adopté

Préfete

AAP